

Rapport public Parcoursup session 2023

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne - Licence - Histoire

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne - Licence - Histoire	Jury par défaut	Tous les candidats	630	3092	1984	2369	14	50

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence Mention HISTOIRE :

- * Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement
Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir analyser, argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.
- * Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)
Cette mention comporte en effet obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.
- * Etre intéressé par la démarche scientifique
Cette mention suppose la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

* Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines

La licence Histoire a pour objet en effet l'étude et la compréhension du phénomène humain, dans toute sa richesse, sa temporalité, sa spatialité, sa diversité et sa complexité.

* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation en licence d'histoire laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

* Avoir un intérêt pour la recherche documentaire

La formation en histoire requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources historiques qu'il faut pouvoir comprendre et mettre en perspective.

* Avoir un intérêt pour les questions historiques, politiques, économiques et sociales

L'intérêt pour l'histoire est bien évidemment essentiel. Mais l'histoire ne peut cependant être étudiée indépendamment des réalités politiques, économiques et sociales.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Étudier l'histoire, c'est se former intellectuellement à la critique des documents et à l'interprétation argumentée des faits observés, afin de comprendre le sens des dynamiques sociales dans lesquelles ils s'inscrivent.

Les deux premières années visent à l'initiation et la consolidation de la science historique et à la méthodologie. La licence porte sur quatre périodes historiques : ancienne, médiévale, moderne, contemporaine. Elle permet de découvrir l'histoire d'aires culturelles non-européennes et d'autres disciplines des sciences humaines et sociales. La diversité des matières complémentaires permet à l'étudiant de personnaliser son parcours en fonction de ses centres d'intérêt (culture, enseignement, administration, entreprise, médias, international).

Les enseignements de la licence sont dispensés à l'Ecole d'Histoire de la Sorbonne (UFR 09), au Centre Pierre Mendès France, 90 rue de Tolbiac, 75013 Paris puis en Sorbonne en L3.

L1 :Centre PMF - Bureau B7 01 - 01 44 07 88 31 - hist1@univ-paris1.fr

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

3 083 dossiers de candidature ont été examinés cette année par la commission (contre 3 380 l'an dernier, soit une baisse d'environ 8 %).

Le classement mis en oeuvre par la commission de la licence d'histoire combine plusieurs critères :

- La zone géographique (zone académique – Paris, Versailles, Créteil, les candidatures hors zone académique) ;
- Le suivi d'un enseignement de spécialité en histoire au baccalauréat (spécialité Histoire-Géographie, Géopolitique et Science politiques ou option Histoire-Géographie en langue de section) ;
- Les résultats scolaires, évalués par la moyenne de plusieurs ensembles de notes : moyenne des moyennes générales en 1ère et terminale (5 notes), moyenne des moyennes en histoire-géographie – tronc commun et spécialités - en 1ère et terminale (5 à 10 notes), moyenne des notes obtenues aux épreuves anticipées du bac en français (2 notes), moyenne de la note obtenue aux EDS (2 notes). La moyenne globale obtenue permet d'établir un pré-classement automatisé.

La note globale calculée tient également compte des appréciations figurant dans la fiche avenir (note de 18 attribuée aux candidats ayant fait l'objet d'un avis global de 4, note de 15 pour ceux ayant obtenu un avis de 3, note de 11 pour ceux ayant un avis de 2 et note de 8 pour ceux ayant obtenu un avis de 1). Cette note compte pour 5% de la note globale finale.

77 candidats ne disposaient d'aucune note, leurs dossiers ont été examinés manuellement pour attribuer une note conforme aux indications figurant dans le dossier ; en l'absence de tout élément permettant d'évaluer le niveau de ces candidats, ils ont été placés en fin de classement de leur sous-groupe géographique.

Le classement défini établi sur cette base d'évaluation quantitative s'est donc effectué à l'intérieur d'un premier sous-groupe des candidats des académies franciliennes (Paris-

Versailles-Créteil), ou en provenance de l'étranger et ne disposant donc d'aucun rattachement académique. Les candidats franciliens ou en provenance des lycées français de l'étranger représentent les $\frac{3}{4}$ des candidatures. Leurs dossiers ont été hiérarchisés en plaçant en tête d'abord ceux ayant choisi un enseignement de spécialité en histoire et dont la note globale calculée est supérieure à 10 (rang 1 à 1676) puis ceux n'ayant pas suivi d'enseignement de spécialité et dont la note globale calculée est supérieure à 10 (rang 1677 à 2102) ; ces deux premiers groupes sont suivis des candidats franciliens sans note ou ayant une note globale inférieure à 10, ayant suivi la spécialité (rang 2103 à 2229) ou une autre spécialité (2230 à 2303).

Le classement des candidats en provenance d'autres zones académiques s'est ensuite fait selon les mêmes principes (rang 2304 à 2895 pour ceux ayant suivi la spécialité et ayant obtenu une note supérieure à 10 ; rang 2896 à 3054 pour les autres spécialités ayant une note supérieure à 10 ; rang 3055 à 3063 pour les spécialités HGGSP aux notes inférieures à 10 ; rang 3064 à 3083 pour les non spécialistes avec une note inférieure à 10 ou ne disposant d'aucune note).

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Les candidats ayant choisi l'option HGGSP voient leurs dossiers traités en premier pour assurer une continuité dans le choix des spécialités

entre le lycée et l'université. Cependant, pour les années à venir, les candidats ayant choisi aussi Humanités, Littérature et Philosophie ou

Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité verront leurs dossiers traités aussi en priorité.

Un bon niveau général est requis, en histoire mais aussi plus dans l'ensemble des matières (prise en compte des moyennes générales). Les

dossiers de réorientation sont plus difficiles à traiter dans la mesure où nous manquons de repères pour classer les dossiers : les notes du bac

doivent être fournies même en cas de bac antérieur pour pouvoir être traité sur les mêmes bases que les dossiers des néo-bacheliers.

Pour les candidats provenant de lycées qui notent avec des lettres, il faut impérativement les transformer en chiffres.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Résultats obtenus en histoire et dans l'ensemble des matières ainsi que premiers résultats obtenus aux épreuves anticipées du bac.	Notes en histoire (tronc commun et HGGSP) ; notes du bac anticipé ; moyennes générales.	Notes en histoire en 1ère et Terminale; Moyennes générales aux différents trimestres de 1ère et de Terminale; notes obtenues aux épreuves anticipées du bac.	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Adéquation de la formation demandée au regard des compétences acquises et des centres d'intérêt du candidat.	Fiche avenir	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			

Signature :

Christine NEAU-LEDUC,

Président de l'établissement Université Paris 1

Panthéon Sorbonne